

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND-BORNAND

Par arrêté n°ARR2023/282 en date du 03/11/2023, Monsieur le Maire de la Commune du GRAND-BORNAND a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de **révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme** du Grand-Bornand.

Le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme fait l'objet, dans son contenu, d'un examen au cas par cas par l'Autorité Environnementale. Sa décision sera jointe au dossier d'enquête. Les avis des Personnes Publiques associées consultées dans le cadre de la procédure, le cas échéant, seront également joints au dossier d'enquête

Monsieur **Joel MARTEL** est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Grenoble.

Monsieur **Luc CLOUET** est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal administratif de Grenoble

L'enquête se déroulera à la mairie du GRAND-BORNAND (21 route du Chinailon 74450 LE GRAND-BORNAND) **du jeudi 7 décembre 2023 au jeudi 21 décembre 2023 inclus**, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit de 9h00 à 12h00 et 15h à 17h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis, et les mercredis de 9h à 12h (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés).

Toute personne qui en fait la demande à la mairie (par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à urbanisme@mairiegrandbornand.com) peut obtenir dès la publication de cet arrêté, la communication des pièces du dossier d'enquête publique, soit en exemplaire papier à ses frais, ou bien par document informatique. Les pièces du projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme du Grand-Bornand, objet de l'enquête, seront disponibles en ligne sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4984/>. Par ailleurs, un poste de travail informatique sera mis à disposition du public dans les locaux de la mairie, sur les lieux de l'enquête pour accéder à la version numérique des pièces.

Pendant la durée de l'enquête, le registre d'enquête à feuillets non mobiles sera doublé d'un registre numérique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4984/>. Le registre d'enquête publique numérique, sera mis à jour directement à chaque consignation d'observations. Ces observations seront reportées au fur et à mesure sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles. De plus, les observations reportées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles (de manière manuscrite ou par lettre papier ou encore par courrier électronique) seront scannées et incorporées au fur et à mesure sur le registre d'enquête publique numérique. Les observations du public sont communicables à toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête selon les mêmes modalités que pour la communication des pièces du dossier d'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie du Grand-Bornand :

-Le **jeudi 7 décembre 2023 de 9h à 12h** (jour d'ouverture)

-Le **jeudi 21 décembre 2023 de 15h à 17h30** (jour de clôture)

Les remarques sur le projet peuvent également lui être adressées par écrit :

-par voie postale à l'adresse suivante « Monsieur le Commissaire enquêteur – Mairie du GRAND-BORNAND – 21 route du Chinailon - BP 8 - 74450 LE GRAND-BORNAND »

-par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairiegrandbornand.com.

-directement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4984/>, permettant de consigner des observations en remplissant le formulaire numérique prévu à cet effet.

Dans un délai maximum d'un mois suivant la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie du GRAND-BORNAND et en version numérique sur le site internet de la mairie du Grand Bornand, sur la page consacrée au PLU <https://www.mairiegrandbornand.com/le-plu/>. Ces documents pourront également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du demandeur, ou bien par document informatique. (demande par téléphone au 04 50 02 78 30 ou par courrier électronique à urbanisme@mairiegrandbornand.com).

Le Maire, André PERRILLAT AMÉDÉ